



Vente "forcée" de vêtements de cuir

Par **perrine pace**, le **05/11/2008** à **15:30**

Bonjour,
Hier, en visite à la foire de Grenoble avec mon amie, j'ai été alpaguée par un vendeur pour l'achat de vestes en cuir. Ils nous ont embobinées en expliquant qu'il nous faisait une proposition unique, immédiate et discrète. Pour l'achat de 4 vestes de cuir, une seule devait être payée. Bref, nous avons finalement pris les quatre vestes de cuir et divisé le paiement en deux : mon amie a payé 1195 euros en CB achat immédiat et moi 1195 euros par chèque. Arrivée à la maison, ayant un tant soit peu recouvré mes esprits, j'ai vérifié l'authenticité de la société vendeuse et celle des vêtements. Les articles sont labellisés sous trois marques différentes dont une qui semble inexistante et les étiquettes ne sont pas légales. Je crains que ces vêtements ne soient de la contre-façon. J'ai contacté, ce jour, la répression des fraudes qui me propose de faire un dossier pour contre-façon mais qui, par ailleurs, me dit qu'aucun recours n'est possible pour récupérer mon argent à moins qu'un arrangement soit possible avec ma banque. Suite à cela, j'ai donc contacté ma banque qui m'indique que faire opposition est irrecevable car j'ai signé le chèque et il n'y a eu ni perte ni vol. Que puis-je faire ?
Merci de me répondre. Bonne journée